



ACCORD POUR DEMANDE D'EXTRAIT N°3 DU CASIER JUDICIAIRE À PARTIR DE L'ANNEE CYNÉGÉTIQUE 2018/2019

Les modifications récentes de la législation relative à l'accès au casier judiciaire permettent aux administrations étatiques de procéder à la demande du casier judiciaire d'un administré après autorisation de la part de ce dernier. Si vous souhaitez profiter de cette simplification administrative en vue de vos prochaines demandes pour obtention d'un permis de chasser, veuillez renvoyer la présente dûment remplie à MDDI-Service permis de chasser L-2918 Luxembourg.

En vertu de la loi du 23 juillet 2016 portant modification de la loi du 29 mars 2013 relative à l'organisation du casier judiciaire, je soussigné(e)

Nom et Prénom

né(e) le _____ à _____,

autorise par la présente le Département de l'environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures à demander et à recevoir l'extrait n°3 de mon casier judiciaire auprès du Parquet Général, ceci en vue de permettre le traitement final de mon dossier en matière de permis de chasser.

_____, le _____

Signature